



PLAN RÉGIONAL EN CAS DE CHALEUR EXTRÊME

COMMUNICATION

PRÉVENTION

PRÉPARATION

INTERVENTION

RÉTABLISSEMENT

ÉTÉ 2019

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS ET SIGLES	1
AVANT-PROPOS	2
MISE EN GARDE	2
INTRODUCTION.....	3
1. <i>Le but du Plan</i>	4
2. <i>Risque météorologique, impact sur la santé et clientèle vulnérable</i>	4
2.1 Risque météorologique	4
2.2 Impact sur la santé.....	5
2.3 Clientèle vulnérable	5
3. <i>Définitions générales des niveaux d'alerte, de mobilisation et déploiement des mesures</i>	6
4. <i>Vue d'ensemble du plan régional</i>	7
Figure 1 : Algorithme décisionnel présentant les différents niveaux d'alerte et mobilisation avec leurs critères respectifs en cas de chaleur accablante ou extrême	8
5. <i>Tableau du plan régional</i>	9
Niveau « Normal »	10
Niveau « Préparation – Veille »	13
Niveau « Alerte » : prévision de chaleur extrême	15
Niveau « Mobilisation - Action » : vague de chaleur extrême	17
Niveau « Démobilisation-Rétroaction » : retour à la normale	21
RÉFÉRENCES	23
ANNEXES	25
ANNEXE 1 - Avis destiné au service info-santé : chaleur accablante – avis de veille saisonnière	26
ANNEXE 2 - Mécanismes prévus de transfert d'information, de mise en alerte et les activités de communication pour chacun des niveaux	29
ANNEXE 3 - Mesures mises en place par le réseau socio-sanitaire en mode intervention.....	30
ANNEXE 4 - CHALEUR EXTRÊME : SUIVI DES CLIENTÈLES VULNÉRABLES	31
ANNEXE 5 - Liste des lieux climatisés du CISSS	32

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
CHSLD	Centre d'hébergement de soins de longue durée
DG	Directeur général
DSP	Direction de santé publique du CISSS
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OMHL	Office municipal d'habitation des Laurentides
OMSC	Organisation municipale de sécurité civile
ORSC	Organisation régionale de sécurité civile
PSI	Plan spécifique d'intervention (correspond au plan régional en cas de chaleur extrême)
CODI	Comité de direction

AVANT-PROPOS

Par son adoption au comité direction (CODI), le Plan régional, en cas de chaleur extrême, devient le cadre de référence pour la coordination de sécurité civile – mission santé, lors d'épisodes de chaleur extrême. La démarche décrite dans ce document s'inspire des travaux effectués dans le cadre de référence Approche et principes en sécurité civile, par le Ministère de la Sécurité publique.

La mise en application de cette démarche doit être souple et harmonisée aux réalités de chaque organisation.

MISE EN GARDE

Il s'avère important de mentionner que les activités proposées, dans le présent document, sont appelées à être bonifiées, complétées et précisées au fil de l'évolution des travaux, en fonction des avancées scientifiques et des orientations ministérielles et régionales

INTRODUCTION

Les modifications engendrées par les changements climatiques, nous amènent à revoir les différents risques auxquels l'humain devra s'adapter aux cours des prochaines décennies. Les périodes de chaleur accablante font maintenant partie de ces risques émergents, pour lesquels une attention particulière doit être portée.

Depuis les dernières années, plusieurs pays ont été confrontés à cette nouvelle réalité ainsi qu'aux conséquences que ces vagues de chaleur peuvent entraîner. En 2003, l'Europe a été confrontée à la mort de 70 000 personnes et en 2010, la Russie, à 55 000 décès.

Plus près de nous, Montréal a dû également faire face en 2010 à cette nouvelle réalité, avec 106 décès, possiblement attribuables à la chaleur.

Puisque les études climatiques prévoient des conditions météorologiques favorables à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des vagues de chaleur, une attention particulière doit être accordée à cette problématique, et le présent plan a pour objet de poser des balises en ce sens.

1. Le but du Plan

Le "Plan régional en cas de chaleur extrême" est un plan particulier, qui s'intègre au Plan régional de sécurité civile - Mission Santé. Il s'applique exclusivement aux activités à déployer face aux enjeux générés par cette situation précise.

Le plan vise à :

- ▶ Visualiser les grandes activités réparties dans chaque volet de réponse et les liens entre elles;
- ▶ Connaître, pour chacune de ces activités, le partage des responsabilités attribuées entre les différents acteurs du réseau socio-sanitaire et ses partenaires;
- ▶ Favoriser la collaboration et la création d'ententes, entre le réseau de la santé et des services sociaux et ses partenaires.

En somme, il pose les préalables nécessaires pour rendre l'intervention coordonnée et efficace afin d'atteindre les cinq grands objectifs, face à une vague de chaleur accablante, soit :

- ▶ Restreindre les impacts sur la santé publique;
- ▶ Atténuer la morbidité et la mortalité;
- ▶ Assurer l'accessibilité aux services;
- ▶ Prévenir et minimiser les impacts psychosociaux, afin d'assurer le bien-être de la population;
- ▶ Prévenir et limiter les perturbations sociales.

2. Risque météorologique, impact sur la santé et clientèle vulnérable

2.1 Risque météorologique

Chaleur accablante :

Environnement Canada émet un avertissement de chaleur et d'humidité accablantes lorsqu'il prévoit que :

- ▶ La température extérieure atteindra ou dépassera 30°C;
- et
- ▶ L'indice Humidex (température et taux d'humidité combinés) atteindra ou dépassera 40.

Chaleur extrême :

On peut qualifier la situation de chaleur extrême, lorsque les facteurs météorologiques exceptionnels suivants sont atteints :

- ▶ Température maximale pondérée d'au moins 33 °C avec une température minimale pondérée d'au moins 20 °C durant trois jours ou plus pour les RLS du sud;
- et
- ▶ Température maximale pondérée d'au moins 31 °C avec une température minimale pondérée d'au moins 18 °C durant trois jours ou plus pour les RLS des Sommets et d'Antoine Labelle;

ou

- ▶ Température minimale d'au moins 25°C durant deux nuits consécutives.

Les critères de chaleur extrême ont été déterminés à la suite d'une étude montréalaise et d'une autre étude réalisée par l'INSPQ couvrant l'ensemble du Québec, sur l'association entre la mortalité et les températures extérieures, portant sur les 20 dernières années, indiquant un risque d'augmentation significative des décès à ces températures dans la région métropolitaine¹ ².

2.2 Impact sur la santé

La santé de l'ensemble de la population pourrait être affectée, directement ou indirectement :

Effets directs : crampes, syncope, déshydratation, épuisement et coup de chaleur.

Effets indirects : aggravation d'une maladie sous-jacente; plus fréquents que les effets directs.

Ces effets peuvent mener à une augmentation des consultations médicales, des hospitalisations et des décès.

2.3 Clientèle vulnérable

Certains segments de la population seront plus affectés par la chaleur accablante. Ces différentes personnes peuvent se retrouver en hébergement, dans un établissement de santé, à domicile et recevoir des soins d'un CISSS ou se retrouver dans la population et être difficilement identifiable. Parmi celles-ci, nous retrouvons :

- ▶ Les personnes âgées ≥ 65 ans vivant dans un milieu non climatisé;
- ▶ Les malades chroniques ayant une ou plusieurs de ces pathologies : cardiovasculaire, cérébrovasculaire, respiratoire, rénale, neurologique, endocrinienne;
- ▶ Les personnes présentant des problèmes de santé mentale (tout particulièrement les personnes schizophrènes, toxicomanes ou alcooliques);
- ▶ Les patients prenant une médication susceptible d'affecter la réponse à la chaleur;
- ▶ Les nourrissons, tout-petits (0-4 ans);
- ▶ Les personnes vivant dans les îlots de chaleur urbains;
- ▶ Les personnes vivant seules et en perte d'autonomie;
- ▶ Les travailleurs et sportifs qui ont des activités physiques exigeantes;
- ▶ Les patients avec maladie fébrile aiguë.

Les personnes âgées, souffrant de maladies chroniques, isolées socialement et vivant dans des milieux non climatisés, constituent le groupe le plus à risques lors d'épisode de chaleur extrême.

¹ Litvak, E., Fortier, I., Gouillou, M., Jehanno, A., and Kosatsky, T., "Programme de vigie et de prévention des effets de la chaleur accablante à Montréal. Définition épidémiologique des seuils d'alerte et de mobilisation pour Montréal", 2005.

² Martel, B., et al, *Indicateurs et seuils météorologiques pour les systèmes de veille-avertissement lors de vagues de chaleur au Québec*, Institut national de la recherche scientifique / INRS-ETE et Institut national de santé publique du Québec / INSPQ. 2010

3. Définitions générales des niveaux d'alerte, de mobilisation et déploiement des mesures

Selon l'imminence du danger, les mesures à prendre seront de différents ordres. Conséquemment, les niveaux d'alerte correspondent aux situations suivantes :

Niveau	Mesures à prendre
Temps normal	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de menace réelle ou appréhendée. • Activité courante de prévention et de préparation.
Veille	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Du 15 mai au 30 septembre. • Menace appréhendée, survenue incertaine. • Révision et mise à jour des plans de mesures d'urgence, campagne de sensibilisation auprès de la population, identification des clientèles vulnérables dans le réseau et rappel des stratégies d'intervention. • <u>Avertissement de chaleur accablante</u> émis par Environnement Canada (To $\geq 30^{\circ}\text{C}$ et humidex ≥ 40). • Menace appréhendée, risquée significative à survenir dans un délai inconnu. • Augmentation de la surveillance auprès des personnes vulnérables; rappel des modalités de signalements et déclaration; renforcement des mesures préventives.
Alerte	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Prévisions</u> par Environnement Canada de 3 jours consécutifs température maximale pondérée d'au moins 33°C avec une température minimale pondérée d'au moins 20°C durant trois jours ou plus pour les RLS du sud et température maximale pondérée d'au moins 31°C avec une température minimale pondérée d'au moins 18°C durant trois jours ou plus pour les RLS des Sommets et d'Antoine Labelle deux nuits consécutives avec une température minimale de $\geq 25^{\circ}\text{C}$. • Menace imminente, forte probabilité de survenue à court terme. • Préparation pour mise en œuvre imminente des opérations d'urgence.
Mobilisation / Action	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions météorologiques répondent aux critères de chaleur extrême depuis deux jours et Environnement Canada maintient ces prévisions ou observations en vigie sanitaire d'excès significatifs des taux attendus Menace réelle, confirmée, l'impact a eu lieu. • Mobilisation des équipes pour mise en œuvre des opérations d'urgence.
Démobilisation / Rétroaction	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à la normale des conditions météorologiques et des taux attendus dans la fenêtre de vigie sanitaire. ▶ Menace écartée, risque sous contrôle. • Arrêt des opérations d'urgence. • Mesures pour retour au niveau « Temps normal » ou au niveau ▶ « Veille ».

Source : Chaleur accablante ou extrême 2012 Plan régionale de prévention et de protection et Guide à l'intention des établissements de santé, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et Politique ministérielle de sécurité civile santé et services sociaux

4. Vue d'ensemble du plan régional

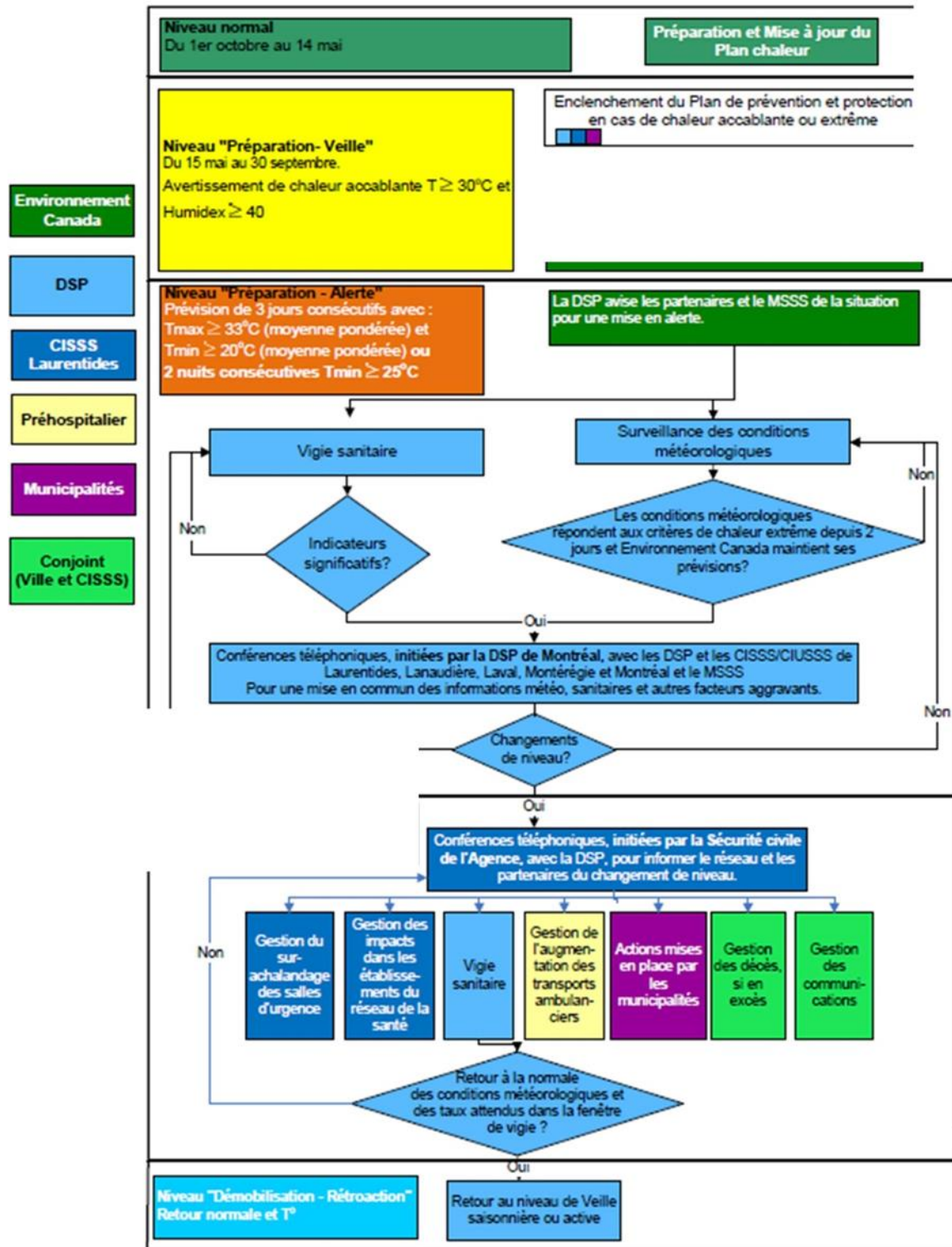
Afin de permettre rapidement le repérage des différents niveaux d'alerte, une couleur a été attribuée pour chaque niveau d'alerte et de mobilisation : vert pour le temps normal, jaune pour la veille, orange pour l'alerte, rouge pour les interventions et bleu pour la démobilisation et le retour à la normale. Les couleurs des boîtes de l'algorithme correspondent aux organisations qui sont responsables des activités.

L'algorithme de la figure 1 présente une vue d'ensemble des activités à mettre en œuvre par les différents partenaires selon les différents niveaux d'alerte et de mobilisation.

Vous trouverez en annexe d'autres mesures et mécanismes mis en œuvre afin de réduire les impacts en cas de chaleur accablante et de chaleur extrême.

Figure 1 : Algorithme décisionnel présentant les différents niveaux d'alerte et mobilisation avec leurs critères respectifs en cas de chaleur accablante ou extrême

Algorithme décisionnel du plan de chaleur



Plan régional de chaleur 2010, mise à jour le 3 juin 2016

5. Tableau du plan régional

Le plan est présenté sous forme de tableaux : pour chaque niveau d'alerte, se retrouve les activités reliées à la gestion de la phase courante. Pour une phase donnée, il est entendu que les activités des phases antérieures ont été réalisées et ne sont pas répétées dans le niveau à gérer.

Dans la grille des rôles et responsabilités, un rond foncé ● désigne l'organisation responsable, un rond pâle ○ désigne les collaborateurs.

Ce plan étant de portée régionale, les activités des paliers provinciaux, fédéraux ou internationaux ne sont mentionnées que lorsqu'elles ont une influence directe sur les travaux régionaux.

Niveau «Normal»

du 1^{er} octobre au 14 mai

Volet	Objectifs / Activités	DSP	Mesures d'urgence	CLSC	CH	CHSLD	Municipalité	Partenaires	Documents
Santé Publique	Développer et mettre à jour des connaissances sur les effets de la chaleur accablante et extrême sur la santé, les facteurs aggravants au niveau de l'environnement urbain (îlots de chaleur), l'identification des groupes vulnérables et des mesures préventives et de protection à adopter par ces derniers.	X						INSPQ OURANOS Environnement Canada SECOURS	
	Collaborer au plan stratégique de développement durable pour la communauté des Laurentides.	X							Plan stratégique développement durable
	Participer au comité développement durable du CISSS.	X							
Coordination	Réviser et mettre à jour le "Plan régional en cas de chaleur extrême" pour l'ensemble des volets.		X						
	Sensibiliser et informer les installations du réseau et les partenaires de l'importance d'une préparation adéquate en regard à une situation de chaleur accablante et de chaleur extrême.	X	X						
	Préparer les installations du réseau à la mise en place de mesures de prévention et de protection en cas de chaleur		X		X	X			

Volet	Objectifs / Activités	DSP	Mesures d'urgence	CLSC	CH	CHSLD	Municipalité	Partenaires	Documents
Coordination (suite)	accablante et de chaleur extrême.								
	Identifier les personnes responsables de la mise en application du plan.		X						
	S'assurer que tous les volets de la mission Santé effectuent la mise à jour de leur volet.		X						
	S'assurer de l'arrimage du Plan régional en cas de chaleur extrême avec celui des municipalités.						X	ORSC	
Communication	Préparer le contenu de la page Web.	X	X						
	Faire le suivi auprès de la santé publique pour la commande auprès du MSSS des cartons et affiches sur la chaleur + Envoi auprès des partenaires ciblés.		X					MSSS	Cartons d'informations Affiches Dépliants
	Rédiger des communiqués pour les personnes à risque et leur entourage.	X							
	Préparer des lignes de presse et un questions/réponses pour être prêt à répondre aux questions des journalistes.	X	X						
	Préparer les communications internes en mettant en place un courriel type au personnel du CISSS.		X						
	Identifier les porte-paroles et leur donner de la formation, au besoin.		X						
	Préparer un bouton logo pour diffusion sur les sites du CISSS de santé.		X						
	Mettre à jour les coordonnées des partenaires et les listes d'envoi (médias	X							Liste des coordonnées

Volet	Objectifs / Activités	DSP	Mesures d'urgence	CLSC	CH	CHSLD	Municipalité	Partenaires	Documents
Communication (suite)	régionaux, responsables des communications, pharmaciens, organismes communautaires, CPE, ...).								
Santé de première ligne et Psychosocial	Sensibiliser les responsables des services des divers sites sur l'importance de transmettre à leurs équipes respectives, l'information et l'appropriation des activités reliées à la chaleur accablante et chaleur extrême.		X	X	X	X			

Niveau « Préparation – Veille »

du 15 mai au 30 septembre

Prévision de Température de l'air $\geq 30^{\circ}\text{C}$ et indice Humidex de ≥ 40

Volet	Objectifs / Activités	CLSC		Sites				Municipalités	Partenaires	Documents
		DSP	MU	CLSC	CH	Régionaux	CHSLD			
Santé Publique	Rappeler les stratégies d'intervention auprès de la clientèle vulnérable.	X	X							
	S'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement du système régional de surveillance météo et de vigie sanitaire.	X								
	S'assurer de l'accessibilité au système SUPREME.	X								
	<p>Informer, sensibiliser et rappeler à la population vulnérable et les cabinets de médecins, les cliniques médicales, etc. les mesures de prévention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffusion de matériel d'information à l'intention des populations vulnérables (cartons, affiches et affichettes). - s'assurer que le contenu de l'information disponible sur le site Web soit à jour. <p>Articles dans les hebdomadaires locaux.</p>	X							<p>Cliniques médicale Pharmacies Groupes communautaires et humanitaire Garderies OHML Résidences pour personnes âgées Municipalité</p>	
Coordination	Mettre à jour la liste des partenaires internes et externes.		X							
	Mettre à jour la liste des responsables de la mise en application du plan pour chacun des sites du CISSS.		X							

Volet	Objectifs / Activités	CLSC		Sites				Municipalités	Partenaires	Documents
		DSP	MU	CLSC	CH	Régionaux	CHSLD			
Santé de première ligne et Psychosocial	Identifier et repérer la clientèle vulnérable.			X						
	Rappeler aux intervenants les mesures de prévention pour la clientèle vulnérable.		X	X	X		X			
	Établir la liste des ressources communautaires et humanitaires pouvant venir en aide au niveau "Intervention".		X							
	Évaluer les besoins au niveau des ressources en cas d'intervention.			X	X		X			
	Identifier des lieux climatisés pour la clientèle vulnérable.		X							
Maintien des activités <i>Ressources humaines</i>	S'assurer que chaque organisation a les effectifs nécessaires pour gérer les activités prévues au plan, malgré les vacances (rappel du personnel, mobilisation de secteurs moins prioritaires).		X							Liste du personnel en vacances Liste de rappel
Maintien des activités <i>Ressources matérielles</i>	Évaluer le besoin au niveau des espaces, de l'équipement (ex. groupe électrogène, air climatisé) et identifier les mesures permettant d'y répondre.		X							Liste des espaces climatisés.
	Identifier des fournisseurs possibles pour les fournitures et les équipements requis en période d'alerte et d'intervention.		X							Liste des fournisseurs

Niveau « Alerte » : prévision de chaleur extrême

Prévision par Environnement Canada d'une vague de chaleur pour les trois prochains jours avec une moyenne pondérée minimale de >20°C et

Maximale de ≥ 33°C, ou deux nuits consécutives avec une température minimale de ≥25°C.

Volet	Objectifs / Activités : idem niveau précédent +	CISSS		Sites			Municipalités	Partenaires	Documents
		DSP	Mesures d'urgence	CLSC	CH	CHSLD			
Santé Publique	Émettre un avis d'alerte, après concertation avec les DSP voisines (conférence téléphonique) et assurer la transmission de l'information au CISSS et à Info-Santé.	X	X				X		
	Surveiller les indicateurs de vigie sanitaire appropriés et les analyser régulièrement.	X						INSPQ SUPREME	
	Valider et suivre les prévisions météorologiques.	X						Environnement Canada	
	Demander aux partenaires de signaler à la DSP toute menace à la santé, réelle ou appréhendée de même que les facteurs aggravants qui pourraient être reliés à la vague de chaleur.	X		X	X	X	X		
Coordination	Organiser une conférence téléphonique et transmettre l'avis de mise en alerte au réseau de la santé et aux partenaires.	X	X				X	ORSC MSSS	PSI
	Évaluer la pertinence de préparer l'activation des centres de coordination d'urgence et la mise en œuvre des interventions.		X						

Volet	Objectifs / Activités : idem niveau précédent +	CISSS		Sites			Municipalités	Partenaires	Documents
		DSP	Mesures d'urgence	CLSC	CH	CHSLD			
Communication	S'assurer que le personnel du CISSS, les employés du réseau et les partenaires ciblés soient bien au fait de nos actions.		X					US	
	Filtrer les demandes médias, assurer une veille médiatique et faire le suivi auprès du porte-parole et de la coordination.		X						
Santé de première ligne	S'assurer que les services jugés essentiels ont été identifiés.		X	X	X	X			PPI
	Rappeler à la clientèle vulnérable les mesures de prévention.			X					
	S'assurer du transfert de la clientèle vulnérable vers les lieux climatisés, si requis.			X			X		
	S'assurer de la mise en place d'une réponse psychosociale téléphonique, arrimée avec le service Info-Santé.			X					
Maintien des activités <i>Ressources humaines</i>	S'assurer que les conditions de travail permettent une prestation de travail sécuritaire pour le personnel.		X						
Maintien des activités <i>Ressources matérielles</i>	S'assurer de la planification du matériel nécessaire aux locaux identifiés pour réaliser les soins et services (groupe électrogène, air climatisé, paravents, cloisons, etc.).		X						

Niveau «Mobilisation - Action» : vague de chaleur extrême

Deux jours avec une 3^e journée annoncée avec une moyenne min $\geq 20^{\circ}\text{C}$ et une pondérée max $\geq 33^{\circ}\text{C}$

ou deux nuits consécutives avec t° min $\geq 25^{\circ}\text{C}$

ou un excès significatif des taux attendus au niveau de la fenêtre de vigie sanitaire et autre facteurs aggravants

Volet	Objectifs / Activités : idem niveau précédent +	CISSS		Sites				Municipalités	Partenaires	Documents
		DSP	CISSS	CLSC	CH	Régionaux	CHSLD			
Santé Publique	Émettre un avis d'intervention, après concertation avec les DSP voisines (conférence téléphonique) et assurer la transmission de l'information au CISSS et à Info-Santé.	X	x					x	DSP voisines	
	Aviser la Direction générale de la santé publique au MSSS de la mise en intervention du réseau Laurentides	X							MSSS	
	Au besoin, évaluer la pertinence d'ajouter des mesures adaptées aux populations vulnérables. Ex. : téléphones, visites auprès des personnes à risque.	x	x					x	Organisation communautaires et humanitaires	
	Surveiller et analyser les indicateurs de vigie sanitaire appropriés.	X								
	Demander aux partenaires de signaler à la DSP toute menace à la santé, réelle ou appréhendée et les facteurs aggravants qui pourraient être reliés à la vague de chaleur.	X		x	x		x	x		
	Surveiller les conditions et les prévisions météorologiques.	X							Environnement Canada	

Volet	Objectifs / Activités : idem niveau précédent +	CISSS		Sites				Municipalités	Partenaires	Documents
		DSP	CISSS	CLSC	CH	Régionaux	CHSLD			
Coordination	Organiser une conférence téléphonique et transmettre l'avis de mise en alerte au réseau de la santé et aux partenaires.	X	X					x	ORSC MSSS	PPI
	Évaluer la pertinence d'activer les centres de coordination des mesures d'urgence.		X							
	S'assurer de la mise en disponibilité des lieux climatisés à l'intérieur des sites du réseau de la santé.		X							PPI
	S'assurer de la mise en disponibilité des haltes climatisées sur le territoire des municipalités.							X	ORSC	
Communication	Envoie des communiqués et/ou publicité aux médias et à la population, s'il y a lieu.	X	x							
	S'assurer que le personnel du CISSS, les employés du réseau et les partenaires ciblés soient bien au fait de nos actions.		X							
	Filtrer les demandes médias, assurer une veille médiatique et faire le suivi auprès du porte-parole et de la coordination.		X							
Santé de première ligne	Identifier la clientèle qui se manifestera en situation de chaleur selon la provenance : - Clientèle des différents sites du	x		X				x		

Volet	Objectifs / Activités : idem niveau précédent +	CISSS		Sites				Municipalités	Partenaires	Documents
		DSP	CISSS	CLSC	CH	Régionaux	CHSLD			
Santé de première ligne (suite)	CISSS - Personnes référées par Info-Santé - Personnes qui contacteront directement le CISSS - Personnes référées par la municipalité Services de sécurité publique des Laurentides.									
	Surveiller étroitement la clientèle vulnérable.									
	Surveiller la clientèle vulnérable dans les haltes climatisées, si ouvertes.			x				X		
	S'assurer d'une prise en charge de la clientèle dont la condition se détériore.				X					
	Appliquer le protocole de transfert de la clientèle vulnérable vers des lieux climatisés, si requis.			X				x		
	Si requis, s'assurer de la gestion des dépouilles en cas de décès massifs.		X			X			Maisons funéraires Bureau du Coroner	
	S'assurer de l'ajustement des ressources en fonction des demandes.		X							
Hospitalier	Gérer le sur-achalandage des salles d'urgence.				X					
Psychosocial	Assurer les interventions psychosociales auprès des victimes et			X						

Volet	Objectifs / Activités : idem niveau précédent +	CISSS		Sites				Municipalités	Partenaires	Documents
		DSP	CISSS	CLSC	CH	Régionaux	CHSLD			
Psychosocial (suite)	de leurs proches.									
	Offrir des services psychosociaux dans les haltes climatisées.			X						
	S'assurer de la prise en charge des personnes devenues dépendantes.			X					Curateur public DPJ	
Maintien des activités Ressources humaines	Mettre en œuvre les plans de mobilisation interne, au besoin.		X							
	S'assurer d'avoir les effectifs nécessaires pour répondre aux besoins de la clientèle vulnérable.		X							
	S'assurer de l'application des conditions de travail sécuritaires pour le personnel.		X		X		X			Guide de prévention des coups de chaleur de la CSST
Maintien des activités Ressources matérielles	S'assurer de la réaffectation des locaux pour la dispensation des soins.		X		X		X			

Niveau « Démobilisation-Rétroaction » : retour à la normale
Menace écartée, risquée sous contrôle

Volet	Objectifs / Activités Activités : idem niveau précédent +	CISSS		Sites				Municipalités	Partenaires	Documents
		DSP	CISSS	CLSC	CH	Régionaux	CHSLD			
Santé Publique	Émettre un avis de fin d'intervention après concertation avec les DSP voisines et assurer la transmission de l'avis au CISSS et à Info-Santé.	X	X					X		
	Maintenir les activités de vigie sanitaire et de surveillance météorologique.	X								
Coordination	Transmettre l'avis de fin d'intervention aux sites du CISSS.		X						ORSC MSSS	PPI
	Démobiliser le réseau de la santé et les partenaires.		X						ORSC MSSS	
	Procéder aux : - Débriefage à chaud - Débriefage à froid - Rapports d'évaluation		X						ORSC MSSS	
	Assurer la bonification du plan en fonction des apprentissages acquis à la suite de la vague de chaleur.		X							PPI
Communication	Au besoin, préparer un communiqué pour faire un retour sur les événements.	X	X							
Santé de première ligne	Atténuer graduellement les mesures implantées jusqu'au rétablissement des services habituels.		X	X	X		X			
	Reprendre graduellement les activités normales en fonction de la demande.			X	X		X			

Volet	Objectifs / Activités Activités : idem niveau précédent +	CISSS		Sites				Municipalités	Partenaires	Documents
		DSP	CISSS	CLSC	CH	Régionaux	CHSLD			
Psychosocial	Assurer le suivi des interventions psychosociales auprès des victimes et de leurs proches.			X						

RÉFÉRENCES

1. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique, "Guide pour l'élaboration d'un plan local de prévention et de protection en cas de chaleur accablante et extrême à l'usage des professionnels de la santé," Mai 2007.
2. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, "Guide pour la préparation et l'intervention en cas de chaleur accablante et extrême", Juin 2007.
3. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique, "Chaleur accablante," Prévention en pratique médicale, 2004.
4. Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, "Aide-mémoire pour la préparation et l'intervention en situation de chaleur accablante en milieu d'hébergement", Juin 2007.
5. Auger, N. and Kosatsky, T., "Chaleur accablante - Mise à jour de la littérature concernant les impacts de santé publique et proposition de mesures d'adaptation," 2002.
6. Commission de la santé et de la sécurité du travail, www.csst.qc.ca.
7. Giguère, M. et Gosselin, P. "Événements climatiques extrêmes et santé, examen des initiatives actuelles d'adaptation aux changements climatiques au Québec", Institut national de santé publique du Québec, 2006.
8. Jacques, L., Kosatsky, T., "Commentaires faisant suite à la parution de l'article Vague de chaleur et climatisation de Gilles Dixsault", BISE volume 16- 4 – Juillet- Août 2005.
9. Laplante L. et al., "Guide d'intervention chaleur accablante, volet santé publique", Comité chaleur accablante de la TNCSE, 2006.
10. L'Heureux, F., Fortier, I., Smargiassi, A., King, N., and Kosatsky, T., "Profil des mesures d'adaptation à la chaleur et des températures observées en période estivale dans les centres hospitaliers de soins de longue durée montréalais", Avril 2005.
11. Litvak, E., Fortier, I., Gouillou, M., Jehanno, A., and Kosatsky, T., "Programme de vigie et de prévention des effets de la chaleur accablante à Montréal. Définition épidémiologique des seuils d'alerte et de mobilisation pour Montréal", 2005.
12. Plan national canicule 2010 de la France, www.sante.gouv.fr.
13. Protocole Info-Santé, chapitre II, VII.
14. Samson, I., Mobilisation d'urgence lors d'un épisode de chaleur accablante: Opération solidarité, 2005.
15. Services d'urgence de la Ville d'Ottawa, www.city.ottawa.on.ca

16. Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-National, Direction des affaires médicales, universitaires et hospitalières, «Plan régional de chaleur accablante – Mission santé (PRCA-MS), Avril 2008.
17. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal « Canicule 2010 ; à Montréal – Rapport du Coroner », 2010.
18. Institut national de santé publique du Québec et Université de Montréal « Médicaments du système nerveux central et canicules, rapport et recommandations », 2011
19. Santé Canada «Adaptation aux périodes de chaleur accablante : Lignes directrices pour évaluer la vulnérabilité en matière de santé », 2011.
20. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, "Chaleur accablante ou extrême 2012 – Plan régional de prévention et de protection et guide à l'intention des établissements de santé ».
21. Institut national de santé publique du Québec et Université de Montréal « Médicaments des systèmes cardiovasculaire et rénal et canicules, rapport et recommandations », 2012
22. Ministère de la Sécurité publique « Approche et principes en sécurité civile », 2008
23. Agence de la santé et des services sociaux de Laval, Plan régional chaleur extrême, 2014

ANNEXES

Avis destiné au service info-santé : chaleur accablante – avis de veille saisonniers



AVIS DESTINÉ AU SERVICE INFO-SANTÉ

Identification

Expéditeur : Direction de santé publique des Laurentides
Objet : CHALEUR ACCABLANTE ET CHALEUR EXTRÊME
 AVIS DE VEILLE SAISONNIÈRE
Date : 15 mai 2012

Ce qu'il faut savoir

De la mi-mai et jusqu'à la fin de septembre, la Direction de santé publique du CISSS des Laurentides se place en « veille saisonnière » pour le dossier de la chaleur accablante et de la chaleur extrême. La Direction de santé publique se préoccupe de la santé de sa population et désire, en ce début de saison estivale, donner des conseils concernant cette problématique.

On définit les termes de chaleur accablante et extrême comme suit :

Chaleur accablante : Environnement Canada émet un avertissement de chaleur et d'humidité accablantes lorsqu'il est prévu que la température de l'air atteindra ou dépassera 30°C et que la valeur humidex (température et taux d'humidité combinés) atteindra ou dépassera 40.

Chaleur extrême : Pour la région métropolitaine incluant les Laurentides, lorsque les facteurs météorologiques exceptionnels suivants sont atteints, on peut qualifier la situation de chaleur extrême; lorsque la température moyenne minimale pondérée est $\geq 20^{\circ}\text{C}$ et la température moyenne maximale pondérée est $\geq 33^{\circ}\text{C}$ et ce, durant 3 jours consécutifs ou si pendant deux nuits consécutives la température reste supérieure à 25°C (si de telles circonstances se présentent, un avis sera émis à l'intention des intervenants d'Info-Santé de la région).

Durant la saison qui s'amorce, de tels épisodes de chaleur accablante et de chaleur extrême sont possibles. De plus, certaines clientèles peuvent souffrir des effets de la chaleur même lorsque la température n'atteint pas les seuils énoncés ci-haut. Par conséquent, nous vous demandons de demeurer vigilants face aux clientèles les plus vulnérables en leur prodiguant les consignes qui s'appliquent.

Les groupes les plus affectés par la chaleur sont :

- ➔ Les personnes âgées de plus de 65 ans
- ➔ Les personnes avec troubles mentaux
- ➔ Les travailleurs et sportifs ayant des activités physiques exigeantes ou œuvrant dans un environnement particulièrement chaud (ex. : boulangerie, buanderie, fonderie)
- ➔ Les porteurs de maladies chroniques : cardiovasculaires, cérébrovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques, diabète, obésité
- ➔ Les nourrissons et les jeunes enfants de 0 à 4 ans
- ➔ Les consommateurs d'alcool ou de drogues
- ➔ Les personnes habitant un îlot de chaleur urbain sans accès à la climatisation
- ➔ Les personnes avec maladie fébrile aiguë
- ➔ Les personnes qui consomment certains types de médicaments (voir plus bas)

À noter que ces personnes sont d'autant plus vulnérables si elles vivent seules ou sont en perte d'autonomie.

La prise de certains médicaments peut augmenter la vulnérabilité aux effets de la chaleur accablante; un pharmacien ou un médecin peut donner des conseils éclairés à ce sujet.

Principaux médicaments pouvant prédisposer aux complications liées à la chaleur :

diurétiques et hypotenseurs	lithium
anticholinergiques	digoxine
antihistaminiques	anti-arythmiques
antiparkinsonniens	anticonvulsivants et gabapentine
antipsychotiques	anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS)
antidépresseurs	anxiolytiques et opiacés

Ce qu'il faut faire

Les recommandations de base sont :

- ➔ surveiller la météo et tenir compte des conditions du milieu qui peuvent entraîner des températures supérieures à celles annoncées
- ➔ boire sans attendre d'avoir soif, sauf s'il y a contre-indication médicale, mais éviter les boissons alcoolisées, à forte teneur en caféine ou très sucrées car elles déshydratent (ex : café, thé, cola)
- ➔ rechercher les endroits frais : utiliser un climatiseur pour rafraîchir son logis ou passer trois heures par jour à l'air frais ou climatisé, tels une bibliothèque, un cinéma, un centre commercial ou une salle communautaire comme un sous-sol d'église par exemple ou encore, préférer les endroits ombragés si vous êtes à l'extérieur
- ➔ éviter les activités physiques ou sportives intenses et soutenues
- ➔ aménager son logis de façon à limiter l'entrée de chaleur (fermer les stores et les rideaux le jour, créer des courants d'air, etc.)
- ➔ s'installer dans un endroit frais ou préférer l'ombre à l'extérieur
- ➔ se protéger du soleil en portant des vêtements légers de couleur pâle et un chapeau
- ➔ prendre une douche ou un bain tiède aussi souvent que nécessaire, ou se rafraîchir à l'aide d'une débarbouillette humide ou d'un vaporisateur d'eau fraîche, même la nuit
- ➔ ne jamais laisser un enfant seul dans une voiture ou une pièce mal ventilée même quelques instants

Il est aussi important de ne pas laisser les personnes vulnérables sans contact en période de canicule. Un simple coup de fil ou une courte visite d'une personne de l'entourage permettra de s'assurer que tout va bien.

Les symptômes à surveiller sont :

- ➔ malaise général, fatigue intense
- ➔ étourdissements, confusion, troubles d'équilibre ou du comportement
- ➔ nausées, vomissements
- ➔ maux de tête inhabituels
- ➔ difficultés à respirer
- ➔ douleurs à la poitrine, œdème des membres inférieurs
- ➔ crampes musculaires, frissons ou fièvre d'installation brutale

Si de tels symptômes surviennent, il pourrait s'agir d'une pathologie liée à la chaleur et la personne doit consulter un médecin sans délai.

Qui contacter à la DSP (réservé aux professionnels de la santé)

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, un intervenant en santé environnementale (le joindre durant la semaine au 450 436-8622, **poste 2119**) se fera un plaisir **de répondre aux intervenants d'Info-Santé**.

Veillez prendre note de ne pas nous référer directement les citoyens.

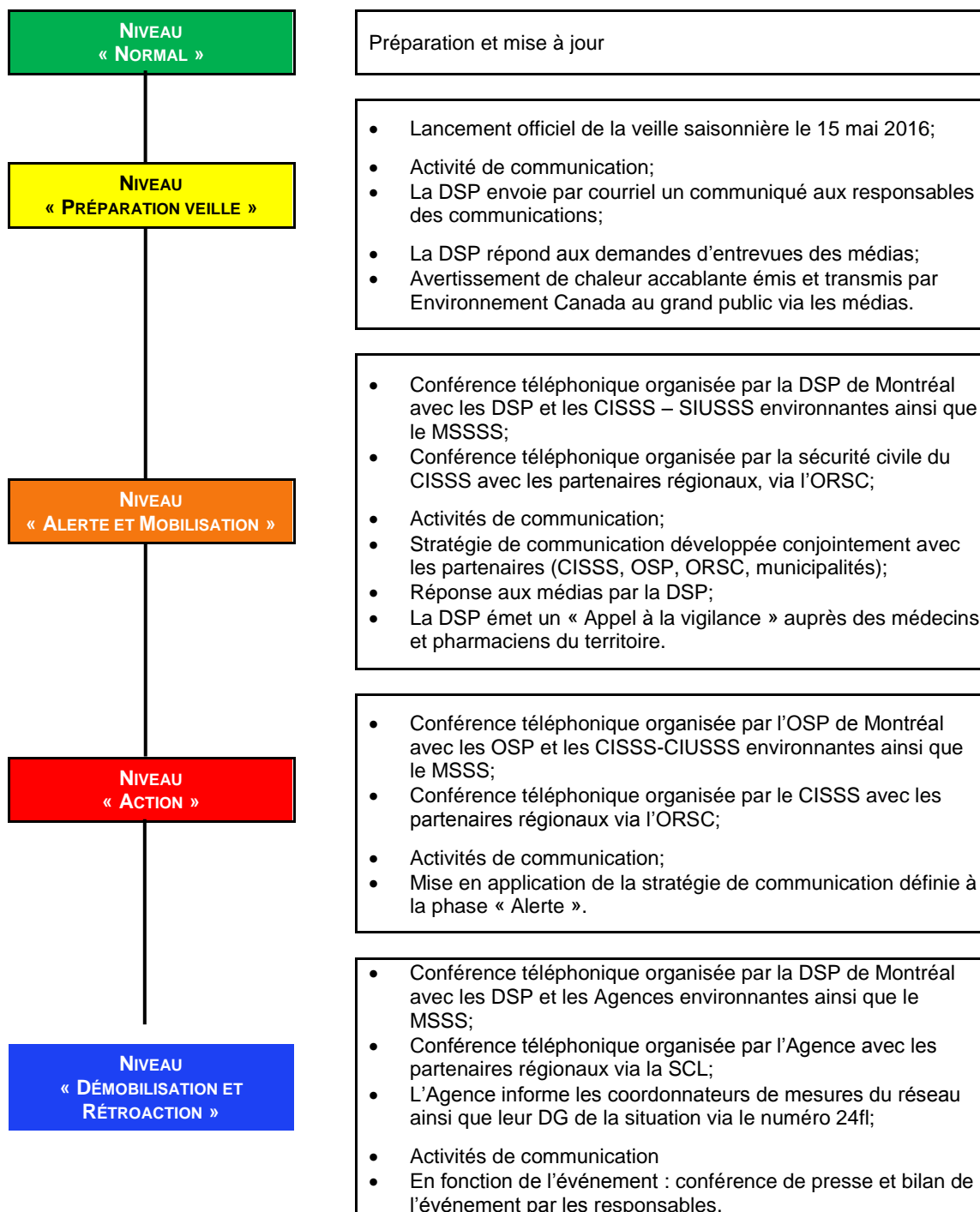
Lens utiles

MSSS :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?chaleur_accablante

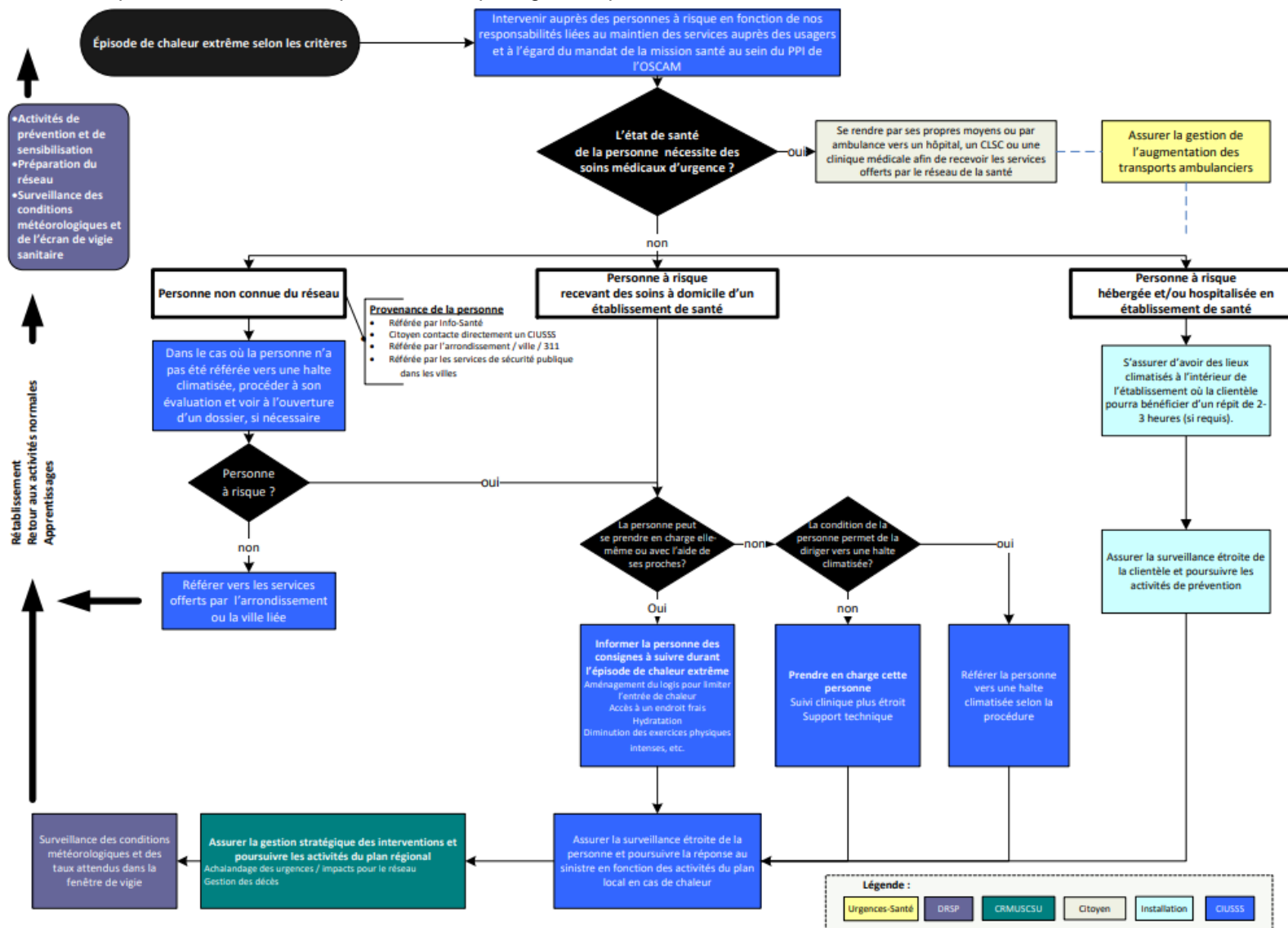
Mécanismes prévus de transfert d'information, de mise en alerte et les activités de communication pour chacun des niveaux

Cet algorithme présente les mécanismes prévus de transfert d'information, de mise en alerte et les activités de communication pour chacun des niveaux.



Mesures mises en place par le réseau socio-sanitaire en mode intervention

Cet algorithme a pour but de procéder à l'identification de la clientèle prise en charge par le réseau et de s'assurer que des actions soient prises afin de protéger ces personnes en situation de chaleur accablante et extrême.



Source : Plan régional de prévention et de protection et Guide à l'intention des établissements de santé

CHALEUR EXTRÊME : SUIVI DES CLIENTÈLES VULNÉRABLES

Nom : _____ Dossier : _____

Adresse : _____

Date et heure de l'appel : _____ h _____

Conditions à risque pour les effets de la chaleur :

- Jeune enfant ou + 75 ans
- Vivant seul
- Statut socio-économique défavorisé
- Maladies pulmonaires chroniques ou cardiaques
- Antécédents de maladie psychiatrique grave, incluant alcoolisme et toxicomanie
- Domicile dans un quartier bétonné et peu de végétation (îlot de chaleur)
- Autre : _____

Facteurs protecteurs des effets de la chaleur :

- Réseau social présent
- Air climatisé
- Logement naturellement frais

Évaluation et conduite :

Conseils au patient :

- Hydratation
- Aller dans répit fraîcheur
- Bain ou douche fraîche, serviette froide dans le cou
- Activités extérieures tôt le matin ou le soir
- Baisser les stores le jour et aérer la nuit
- Rester dans les pièces les plus fraîches

Références :

Symptômes : crampes musculaires; faiblesse; maux de tête; étourdissements; nausées, vomissements; détérioration de la condition cardiaque, pulmonaire ou psychiatrique.

- Info-santé 811
- Référence à l'urgence

Température du logement $\geq 33^{\circ}\text{C}$:

- Suggérer ou organiser répit fraîcheur
- Si site à risque (maison de chambres, RPA etc), signaler à la santé publique

Signature : _____

Liste des lieux climatisés du CISSS

Installations	Secteur	Adresse